

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD « MONSIEUR BOUCHÉ »
JANVIER 2023

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription <i>(N° Ecart et/ou remarques)</i>	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription 1 (Écart n° 1)	Mettre en place la commission de coordination gériatrique prévue par la réglementation (article D312-158 3° du CASF)	6 mois	Envoi de l'ordre du jour et des invitations
Gouvernance	Prescription 3 (Écart n°3)	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	Immédiat	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Gouvernance	Recommandation 1 (Remarque n°1)	Élaborer un organigramme nominatif et précisant à la fois les liens hiérarchiques et fonctionnels.
Gouvernance	Recommandation 2 (Remarque n°2)	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction et organiser de manière efficiente la bonne diffusion et la mise en œuvre des décisions prises par cette dernière auprès du personnel dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre – juillet 2008 ».
Gouvernance	Recommandation 3 (Remarque n°3)	Procéder au renouvellement des membres du CVS en tenant compte du décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation.
Gouvernance	Recommandation 4 (Remarque n°4)	Elaborer une fiche de poste nominative pour la cadre de santé afin de fixer clairement les missions de celle-ci.
Ressources Humaines	Recommandation 5 (Remarque n°5)	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.
Gestion des risques	Recommandation 6 (Remarque n°6)	Formaliser une procédure prévoyant les modalités d'information aux personnels sur le retour systématique qui doit être fait sur le traitement de leurs signalements.
Gestion des risques	Recommandation 7 (Remarque n°7)	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.